



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Hôtel de Ville
Service instructeur : Ressources Humaines
Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon CEDEX
Tél : 0800027200 - Fax : 02.32.53.30.45

ARRETE RH/N°21-146
portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent de maitrise principal

Le Maire de la Ville de Vernon,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n° 291-2020 du 23 mai 2020 portant délégation de fonction à M. Jérôme GRENIER, 3ième adjoint en charge des ressources humaines et des finances, rendu exécutoire le 23/05/2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 2 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade **d'agent de maitrise principal**, au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
Francis DUBRAC	Agent de maitrise	01/01/2021
Stéphane LECUYER	Agent de maitrise	01/01/2021
Didier RUHLMANN	Agent de maitrise	01/01/2021
Judicaël BERTIN	Agent de maitrise	01/01/2021

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur.

Fait à Vernon le **01 FEV. 2021**

Jérôme GRENIER
*Maire adjoint à la Mairie de Vernon
en charge des ressources humaines et des finances
Vice Président à Seine Normandie Agglomération*



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Hôtel de Ville
Service instructeur : Ressources Humaines
Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon CEDEX
Tél : 0800027200 - Fax : 02.32.53.30.45

ARRETE RH/N°21-149
portant tableau définitif d'avancement de grade
Educateur des APS principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Ville de Vernon,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n° 291-2020 du 23 mai 2020 portant délégation de fonction à M. Jérôme GRENIER, 3^{ème} adjoint en charge des ressources humaines et des finances, rendu exécutoire le 23/05/2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 2 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de **Educateur des APS principal de 2^{ème} classe**, au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
Jérôme DELAPORTE	Educateur des APS	01/01/2021

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur.

Fait à Vernon le **01 FEV. 2021**

Jérôme GRENIER
Maire adjoint à la Mairie de Vernon
en charge des ressources humaines et des finances
Vice Président à Seine Normandie Agglomération